



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2023.08

**DECISION N° N 2023-08 DU 17 JUILLET 2023 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Madame Laure BOURGUIGNAT est nommée Directrice adjointe de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Ile-de-France à compter du 21 juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 17 juillet 2023,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang